



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revenus

Question écrite n° 69855

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse continue, depuis cinq ans, du revenu des agriculteurs. Tous les secteurs de production enregistrent des baisses conséquentes mais, en grande partie, neutralisées par les plus 42 % de la viticulture. Il ne s'agit, cependant, que de statistiques. La réalité est tout autre, car les viticulteurs subissent également la crise. L'évolution est telle que l'agriculture ne permet plus de dégager suffisamment de valeur ajoutée pour la survie de nos agriculteurs. A la base, les consommateurs sont également lésés puisque si l'agro-alimentaire et la distribution profitent des prix bas qui sont payés aux agriculteurs, on constate, en revanche, que les prix à la consommation ne cessent d'augmenter. A l'heure, où l'État fait de l'emploi son « cheval de bataille », il lui demande s'il entend prendre des mesures pour endiguer les pertes d'emplois agricoles ainsi que les pertes indirectes consécutives.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est déterminé à éviter que la tendance à la baisse du revenu agricole ne se poursuive et a donc engagé plusieurs actions correctrices de nature conjoncturelle et structurelle. Il s'agit notamment des dispositifs d'allègement des taxes intérieures de consommation sur le gazole, le fioul lourd et le gaz naturel, ainsi que les aides financières exceptionnelles accordées à certains secteurs de la production agricole confrontés à des situations difficiles, telle la viticulture récemment. À partir de 2006, l'exonération partielle de 20 % de la taxe sur le foncier non bâti, sera répercutée sur tous les agriculteurs, propriétaires ou locataires. En outre, le projet de loi d'orientation agricole vise l'adaptation de l'agriculture au contexte mondial et européen et aux modifications des attentes de nos concitoyens en termes de respect de l'environnement, de traçabilité et de qualité des produits. Le projet de loi va notamment faciliter l'installation progressive des jeunes agriculteurs et améliorer le statut sociétaire. L'objectif de consolidation du revenu agricole se concrétise dans le projet de loi par l'amélioration des débouchés des produits agricoles et forestiers, une meilleure organisation de l'offre et une maîtrise des aléas. Grâce à l'ensemble de ces dispositions, le Gouvernement fixe des perspectives à l'agriculture française, forte d'un million et demi d'emplois, pour les prochaines décennies et permet à nos filières agricoles de renforcer leur compétitivité et de consolider leur place sur le plan européen et mondial.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69855

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6730

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9949